



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

maintien de l'ordre lors des manifestations

Question au Gouvernement n° 1769

Texte de la question

MAINTIEN DE L'ORDRE LORS DES MANIFESTATIONS

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Clément.

M. Jean-Michel Clément. Monsieur le Premier ministre, nos concitoyens effarés nous disent : « On ne peut plus continuer ainsi, ça ne peut plus durer ! » Les commerçants n'en peuvent plus. L'image de la France est piétinée.

M. Pierre Cordier. Très juste !

M. Jean-Michel Clément. L'avenue des Champs-Élysées, qui symbolise notre pays, est tous les samedis à feu et à sang. Mais dans quel pays vivons-nous ?

Depuis dix-huit semaines, le Gouvernement est incapable de faire face à la situation.

M. Fabien Di Filippo. Très bien !

M. Jean-Michel Clément. Et ce n'est pas la journée de révocations à laquelle nous assistons depuis hier – le préfet de police, le directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et le directeur de cabinet du préfet de police – qui vous permettra de dissimuler les vrais responsables, pas plus que les explications que vous venez de donner, qui ne nous ont pas convaincus. Le problème est ailleurs.

Qui est le vrai responsable ? Ce ne sont pas les forces de l'ordre qui sont en cause. Nous saluons leur dévouement, leur professionnalisme et leur sang-froid ; toute la représentation nationale leur rend hommage. C'est bien le ministre de l'intérieur qui est en cause, plus précisément les instructions qu'il a données.

En effet, d'après des informations de source syndicale, il aurait donné aux forces de l'ordre instruction de ne pas intervenir face au pillage des commerces à Paris. Des vidéos montrent d'ailleurs que les forces de l'ordre ont laissé faire. (*Exclamations sur les bancs du groupe LaREM.*)

Mme Patricia Mirallès. Comment peut-on dire cela !

M. Jean-Michel Clément. Hier matin, sur les ondes, M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur a présenté cet argument : « Si les forces de l'ordre ne sont pas intervenues, c'est parce qu'elles attendaient des renforts. » C'est un peu court ! Puis il a ajouté : « Toute la chaîne du commandement va être examinée, jusqu'au plus haut. » C'est bien la moindre des choses lorsqu'on prétend assurer la sécurité des Français.

Aussi ai-je deux questions à vous poser, monsieur le Premier ministre. Premièrement, pouvez-vous confirmer à

la représentation nationale que des instructions ont été données de ne pas intervenir face aux pillages ? Deuxièmement, doit-on comprendre que le Gouvernement joue, dans cette affaire, une stratégie de pourrissement ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LT, SOC et GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM et du groupe UDI-Agir. – Huées sur les bancs du groupe LR. – De nombreux députés du groupe La REM et quelques députés du groupe MODEM se lèvent et continuent d'applaudir.*)

M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur. Comment pouvez-vous imaginer une seconde, monsieur Clément, que quiconque, à quelque niveau de la hiérarchie que ce soit, ait pu donner l'instruction de ne pas intervenir face à des pillages ?

M. Sylvain Maillard. C'est honteux !

M. Christophe Castaner, ministre. Comment pouvez-vous imaginer une seconde qu'une instruction ait pu être donnée de ne pas protéger nos forces, lesquelles ont été attaquées dès le matin, très tôt ?

À l'inverse, vous avez pu m'entendre m'exprimer immédiatement et appeler, sous l'autorité du Premier ministre, à la plus grande fermeté dans les interpellations et dans la répression.

M. Pierre Cordier. Il faut arrêter de mettre le ministre de l'intérieur en boîte ! (*Sourires sur les bancs du groupe LR.*)

M. Christophe Castaner, ministre. Samedi après-midi, sur les Champs-Élysées, nous avons assisté non pas à une manifestation mais à une abomination. Je le dis très clairement : ceux qui ont mis le feu à une banque située dans un immeuble d'habitation...

M. Fabien Di Filippo. Et que pensez-vous de ceux qui mettent le feu au *dance floor* ?

M. Christophe Castaner, ministre. ...sont non pas des militants mais des assassins (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM*) ; ceux qui ont attaqué de façon systématique nos forces de l'ordre sont non pas des militants mais des gens qui contestent l'exercice même de l'autorité. Or il n'y a pas de libertés publiques sans autorité. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

Monsieur Clément, que les choses soient claires : ...

M. Jean-Louis Masson. Démission !

M. Christophe Castaner, ministre. ...entre le 1^{er} et le 8 décembre, sous l'autorité du Premier ministre, ...

M. Dino Cinieri. Où est-elle, l'autorité ?

M. Christophe Castaner, ministre. ...Laurent Nunez et moi-même avons bousculé et revu en profondeur la gestion de l'ordre public.

M. Boris Vallaud. Vous n'êtes jamais responsable de rien !

M. Christophe Castaner, ministre. Depuis trente ans, même après les émeutes de 2005...

M. Claude Goasguen. La situation n'avait rien à voir !

M. Christophe Castaner, ministre. ...– qui, je le rappelle, avaient fait quatre morts –, l'organisation de l'ordre

public n'avait pas été reconsidérée dans notre pays. Nous l'avons revue en profondeur (*Huées sur les bancs du groupe LR*), en donnant des instructions extrêmement claires. Parce que nous disposions d'information concernant la mobilisation de casseurs, nous avons demandé au préfet de police que l'ensemble des moyens qui avaient été mobilisés le 8 décembre le soient de nouveau.

M. Pierre Cordier. Quel culot !

M. Christophe Castaner, ministre. Or tel n'a pas été le cas. Il est nécessaire – ce sera le cas – de revoir en profondeur la chaîne de management, pour que les instructions qui ont été données d'intervenir de façon plus rapide et systématique ne puissent en aucun cas être remises en cause. Elles ne le seront pas samedi prochain. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Clément](#)

Circonscription : Vienne (3^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1769

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mars 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 mars 2019](#)